

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

ROANNAIS
AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2024-138

Action culturelle

Saison culturelle 2023/2024

Contrat de Cession

Association « Les entêtes »
Spectacle « TEKLASH »
LOIRE EN COULEUR
Le 19 MAI 2024

DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence facultative « Action culturelle » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour approuver tout contrat d'acquisition ou de cession, à titre gratuit ou onéreux, de droits de propriété intellectuelle (littéraire, artistique, industrielle, brevets, logiciels, développements applicatifs...);

Considérant que le spectacle « TEKLASH » de l'Association « Les entêtes » répond à la programmation de la saison culturelle 2023/2024 ;


Considérant le contrat de cession du spectacle de cette compagnie pour un montant de 1 271,70 € TTC ;

Certifié exécutoire	16 AVR. 2024
Reçu en préfecture	15 AVR. 2024
Publié	16 AVR. 2024

DECIDE

- D'approuver le contrat de cession avec l'Association « Les entêtes » portant sur la réalisation du spectacle intitulé « TEKLASH » pour un montant de 1 271,70 € TTC, comprenant la cession de droit d'exploitation, les repas et le transport ;
- De préciser que ce spectacle sera présenté dans le cadre de la Loire en Couleur le 19 mai 2024 dans le village de St Jean St Maurice ;
- De préciser que les dépenses seront imputées au budget général, chapitre 11.

Par délégation du Conseil communautaire,


Le Président,
Yves NICOLIN
Maire de Roanne